

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 20 SEPTEMBRE 2021
COMPTE RENDU**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil vingt et un,
14 septembre 2021 le VINGT SEPTEMBRE à dix-neuf heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION : Étaient présents :
24 septembre 2021 Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, M. Daniel LANCELEUR,
Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, Marie JAQUET, M. Patrick CHOTARD,
Mme Sandra LEROY, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS Absents excusés :
EN EXERCICE 15 NEANT

PRESENTS 15 Procurations :
VOTANTS 15 NEANT

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES.

- 1 - Compte rendu du conseil du 28 juin 2021
- 2 - Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique VAE
- 3 - Admission en non-valeur des listes n°5137030033 et n°4463980533 - budget général
- 4 - Décision modificative n°2 - budget général
- 5 - Choix d'une entreprise de maçonnerie pour la réfection du mur en pierre rue du Bac
- 6 - Renouvellement du contrat triennal de mise à disposition de motifs et décors lumineux
- 7 - Formation « manipulation des extincteurs » pour les agents : signature de convention et remboursement à la commune de Juigné-sur-Sarthe
- 8 - Affaires diverses
 - Remise des prix du fleurissement le mercredi 20 octobre 2021 à 20 h 00 à la salle des fêtes
 - Information sur le repas des anciens : distribution paniers gourmands
 - Organisation du marché de Noël
 - Prochaine date de réunion du Conseil

1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 28 JUIN 2021 -

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil leur délibération du 28 janvier 2019, suite à la demande d'un habitant de la commune sollicitant une participation de la commune pour le financement d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire les conditions de bénéficiaires de l'aide de la commune à l'achat d'un VAE comme suit :

- d'attribuer une aide de la commune de Solesmes de 10 % du montant de l'achat TTC, à hauteur maximum de 100 € par VAE.
- d'attribuer une aide par foyer.
- d'élargir l'aide aux personnes physiques dont les revenus sont imposables.

Monsieur le Maire expose au Conseil que ce dispositif qui s'inscrit bien dans une logique de transition énergétique rencontre un vif succès.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'inscrire exceptionnellement au budget 2021 une nouvelle enveloppe de 500 €.

Conseil Municipal de Salesmes du 20 septembre 2021

ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES DE LA LISTE N°5137030033 D'UN MONTANT DE 7 € ET DE LA LISTE N°4463980533 D'UN MONTANT DE 17,10 € (budget général)

Monsieur le Maire expose au conseil que la Trésorerie de Sablé sur Sarthe nous a transmis deux états de non-valeur au motif, qu'aucun recouvrement n'est possible en raison du faible montant de la dette, relatif au budget général.

Le premier état concerne le titre de recette n° 61 l'exercice 2017 (réf 7020000) d'un montant de 7 € correspondant à la liste n°5137030033.

Le deuxième état concerne les titres de recette n° 7, n°8, n°91 et n°92 l'exercice 2018 et n°111 de l'exercice 2019 d'un montant de 17,10 € correspondants à la liste n°4463980533.

Le montant restant dû étant inférieur au seuil de poursuite (100 €), le comptable public nous a fait part qu'il n'a pu procéder au recouvrement de ces sommes et demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs pour un montant de 7 € et de 17,10 €.

Il est nécessaire de mandater au compte 6541 la somme afférente à l'état, après décision du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser le Maire à admettre en non-valeur les titres de la liste n°5137030033 d'un montant de 7€ et de la liste n°4463980533 d'un montant de 17,10 € et de mandater ces mêmes sommes au compte 6541.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL 2021 -

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de la modification n° 2 suivante concernant le budget général 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Inscription au BP 2021 :	Proposition de DM2	Total inscription 2021
DÉPENSE :			
Article 61521 : terrains	19 000 €	- 500.00 €	18 500.00 €
Article 6541 : admissions en non-valeurs	0 €	+ 25.00 €	25.00 €
Article 6574 : subventions de fonctionnement	6 960 €	+ 500.00 €	7 460.00 €
Article 6817 : provisions pour dépréciation de créances	0 €	+ 4 650.00 €	4 650.00 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues	0 €	+ 11 028.29 €	11 028.29 €

SECTION FONCTIONNEMENT TOTAL DEPENSE : 15 703.29 €

RECETTE :

Chapitre 002 : excédent antérieur	0 €	+ 15 703.29 €	15 703.29 €
-----------------------------------	-----	---------------	-------------

SECTION FONCTIONNEMENT TOTAL RECETTE : 15 703.29 €

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE MACONNERIE POUR LA RENOVATION DU MUR DE LA RUE DU BAC

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de rénover le mur attenant au terrain communal au bord de la rivière rue du Bac, afin d'améliorer l'aspect esthétique de l'aire de loisirs et d'assurer sa sécurité.

La présente délibération concernant des travaux de MACONNERIE.

Trois entreprises ont été consultées :

Conseil Municipal de Solesmes du 20 septembre 2021

- L'entreprise DEVAUTOUR pour un montant HT de : 6 720.65 €
- L'entreprise BASSEREAU-DROUARD pour un montant HT de : 13 330.69 €
- L'entreprise CORMIER pour un montant HT de : 18 655.30 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise DEVAUTOUR mieux disante pour un montant de 6 720.65 € HT, soit 8 064.78 € TTC

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TRIENNAL DE MISE A DISPOSITION DE MOTIFS ET DECORS LUMINEUX

Monsieur le Maire expose que le contrat avec l'entreprise CITEOS pour les illuminations de fin d'année, d'un montant de 8 100 € HT, est arrivée à échéance et qu'il convient de renouveler le contrat de l'entreprise qui sera chargée de la location, de la maintenance, du stockage et de la mise en place des illuminations de fin d'année, pour un contrat de 3 ans.

Monsieur le Maire ajoute que les motifs lumineux choisis sont les suivants :

Qté	Désignation Motif lumineux ou prestation	PU HT en Euros	Prix Total HT Année 1 2021/2022 2	Prix Total HT Année 2 2022/2022 3	Prix Total HT Année 3 2023/2022 4
5 traversées	Traversée de voie «AMAYA » » 6m x1m et boule rouge	533.00	2665.00	2665.00	2665.00
7 mats (5+2)	Motif sur poteau d'éclairage « AMAYA » 1m80 x 0,80m	259.00	1813.00	1813.00	1813.00
6 arbres	guirlande scintillante effet « Corolle fontaine » »	395.00	2370.00	2370.00	2370.00
1 magnolia	1 Guirlande blanche effet « Corolle » fixe » ht10m	472.00	472.00	472.00	472.00
4	Guirlande basse tension dans sapins 24V	210.00	840.00	840.00	840.00
1	2 rideaux lumineux blanc chaud 24V	475.00	475.00	475.00	475.00
Montant Forfaitaire annuel HT (en Euros)			8635.00	8635.00	8635.00

Monsieur le Maire précise que la décision doit intervenir ce jour pour tenir compte du délai de commande afin que les nouveaux motifs lumineux soient installés pour les fêtes de fin d'année.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise CITEOS pour un montant annuel HT de 8 635 €, soit 10 362 € TTC.

FORMATION « MANIPULATION DES EXTINCTEURS » POUR LES AGENTS : SIGNATURE DE CONVENTION ET REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE JUIGNÉ-SUR-SARTHE

Monsieur le Maire expose au conseil que le Code du Travail indique que des exercices doivent être effectués pour apprendre au personnel à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les manœuvres nécessaires. De ce fait, cela signifie que la formation manipulation des extincteurs payante, d'une durée de 4 heures, est obligatoire pour tous les agents.

La commune de Juigné-sur-Sarthe accueillera dans ses locaux une session de formation manipulation des extincteurs qu'elle a proposée à ses agents et qu'elle a proposée également à 5 agents de la commune de Solesmes. Une convention sera établie entre la commune de Juigné-sur-Sarthe et la commune de Solesmes.

Conseil Municipal de Solesmes du 20 septembre 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention concernant la formation « manipulation des extincteurs » à l'intention des agents municipaux, qui sera organisée en la mairie de Juigné-sur-Sarthe le 6 octobre 2021.

Monsieur le Maire ajoute que le coût de la formation s'élève à un montant de 50 € par agent soit 250 € pour 5 agents et qu'il conviendra de rembourser à la commune de Juigné-sur-Sarthe.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de prendre en charge le coût de cette formation pour les 5 agents et de procéder au remboursement à la commune de Juigné-sur-Sarthe 250 €.

8 - AFFAIRES DIVERSES -

8 - 1 - Remise des prix du fleurissement le mercredi 20 octobre 2021 -

Madame Myriam LAMBERT invite le conseil à participer à la cérémonie de la remise des prix du fleurissement le mercredi 20 octobre 2021 à 20h00 à la salle des fêtes.

8 - 2 - Information sur le repas des anciens

Monsieur le Maire explique que le repas des anciens ne sera pas maintenu cette année, comme en 2020, un panier gourmand par foyer sera offert aux seniors de Solesmes de plus de 70 ans. Il explique au Conseil que par prudence le repas n'aura pas lieu et qu'il craignait qu'il n'y ait pas beaucoup de participants. Madame Yvette GIBON dit que la formule a été très appréciée l'an passé et que les personnes qui ne participent pas au repas d'habitude sont venues chercher leur colis. Les conseillers approuvent l'idée du panier et suggèrent que la remise ait peut-être lieu ailleurs que dans la salle des fêtes.

8 - 3 - Organisation du marché de Noël -

Monsieur Daniel LANCELEUR expose que le marché de Noël aura lieu le mercredi 22 décembre 2021 sur la place Madame Cécile Bruyère et à l'Espace du Rôle, l'horaire reste à déterminer.

8 - 4 - Information sur l'école St-Aquilin

Les enfants de l'IME viennent manger un midi par semaine avec leurs éducateurs à la cantine scolaire de Solesmes depuis le 14 septembre 2021. Le dispositif « orchestre à l'école » a démarré à l'école St-Aquilin dès la rentrée scolaire.

8 - 5 - Information sur l'association le Verger du Pré sur l'eau

Monsieur le Maire donne quelques informations sur la nouvelle association le Verger du Pré sur l'eau : le montant de la cotisation est de 10 € par an et par personne. La passation de l'association du comice agricole vers le verger associatif s'est bien effectuée. Environ 70 pommiers vont être plantés sur le terrain communal au bord de la rivière qui sera mis à disposition de l'association. Monsieur Guy MAUGEAIS souhaite qu'une fête soit organisée dès l'année prochaine vers octobre 2022.

8 - 6 - Information sur la remise du label village prudent

Une cérémonie pour la remise de prix du label « village prudent » aura lieu le 23 octobre 2021 à 10h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30